

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AIISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oO—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 19 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 21 délégués (16 titulaires - 5 suppléants)	Voix Pour : 21
Dont membres votants à voix délibérative : 21 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 07 Février 2018	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Chatelain, Mme Boudoux, Mr Jacquin, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Bouvry, Mr Lantoine, Mr Mathis.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr Stanislawski, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Philippon, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Dussaussoy, Mr Petel, Mr Girardin, Mr Coppeaux, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Marinel, Mr Conversat, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Bereaux, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Idelot de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Lantoine.

Objet : Comblement du puits d'Etrepilly

N°20180203

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu le captage d'eau potable implanté sur la commune d'Etrepilly au lieudit « Les Grèves » parcelle cadastrée Section ZA N° 55 ,
- Attendu que cet ancien captage n'est plus exploité,
- Considérant la nécessité de réaliser le comblement de l'ouvrage dans le respect des prescriptions réglementaires applicables pour les captages d'eau potable,
- Entendu les conclusions du rapport dressé par le bureau d'Etude Archambault Conseil sur les mesures et travaux nécessaires au comblement du captage d'Etrepilly,
- Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau en réunion du 16 Janvier 2018

.../...

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré,
- D'INSTRUIRE le dossier de comblement de l'ouvrage,
- DE SOLLICITER l'accord des services de la Direction Départementale des Territoires pour autoriser le Syndicat à réaliser les travaux nécessaires au comblement du captage d'Etrepilly
- DE DONNER délégation au Président pour mettre en œuvre la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180219-20180203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2018

